

ECHANGEUR DE LA BARONNE



Bilan de la concertation

Janvier 2015

Sommaire

I. Introduction

II. Déroulement de la concertation publique

1. Réunions publiques
 - 1.1 Commune de LA GAUDE
 - 1.2 Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR

2. Les registres de la concertation
 - 2.1 Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR
 - 2.2 Commune de LA GAUDE
 - 2.3 Siège de la Métropole
 - 2.4 Bilan des registres

III. Réponses aux questions posées

IV. Conclusion

I. Introduction

Situé au cœur du périmètre de l'OIN (Opération d'Intérêt National) Éco-Vallée, le projet consiste en la création d'un demi-échangeur entre les routes métropolitaines RM6202bis et RM2209 au droit des quartiers de La Baronne, de Sainte-Pétronille et des Iscles, sur les communes de LA GAUDE et de SAINT-LAURENT-DU-VAR.

Il s'inscrit dans un programme d'aménagement visant à relier les communes de LA GAUDE et SAINT-LAURENT-DU-VAR aux principaux axes routiers (A8, RM 6202 et RM 6202bis), afin d'améliorer les conditions générales de circulation de la basse Plaine du Var.

Les travaux comprendront principalement :

- la réalisation d'une bretelle de sortie de la RM6202bis en direction de LA GAUDE et SAINT-LAURENT-DU-VAR avec passage en souterrain d'environ 50 mètres sous la RM6202bis,
- la création d'une bretelle d'entrée sur la RM6202bis depuis LA GAUDE et SAINT-LAURENT-DU-VAR,
- la réalisation d'un carrefour giratoire destiné à la desserte de la future plateforme agro-alimentaire, à mi-chemin entre la RM2209 et la RM6202bis,
- la réalisation d'un carrefour sur la RM2209,
- la déviation de la piste cyclable existante,
- la déviation et la couverture partielle du vallon d'évacuation des eaux pluviales,
- des aménagements paysagers,
- des protections acoustiques.

Montant de l'investissement : 12 M€ TTC.

Les modalités de la concertation publique ont été précisées par la délibération n° 23.1 du conseil métropolitain du 30 juin 2014 et approuvées par les communes de SAINT-LAURENT-DU-VAR, le 26 juin 2014 et LA GAUDE, les 20 juin et 23 septembre 2014.

II. Le déroulement de la concertation publique

Lors des études et procédures préalables, la proximité des habitations par rapport au carrefour giratoire avait été relevée.

Ainsi, le projet a-t-il été adapté en décalant vers l'Est et le Nord ce carrefour, tout en conservant les qualités intrinsèques de la solution initiale.

Ce projet, en prévoyant un carrefour spécifique à l'accès de la future plateforme agroalimentaire, a été présenté dans le cadre de la concertation publique.

La concertation relative au projet d'échangeur de La Baronne, au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, s'est déroulée du 3 novembre au 5 décembre 2014, selon les modalités ci-après :

- 1 réunion publique au cœur du quartier de La Baronne, salle de La Boule Baronnaise, à La Gaude, le 4 novembre 2014,
- 1 réunion publique, salle Ferrière – Esplanade du Levant à Saint-Laurent-du-Var, le 2 décembre 2014,

- 3 expositions de documents explicatifs accompagnés de registres, afin de permettre au public d'y consigner des remarques, du 3 novembre au 5 décembre 2014, en mairies de SAINT-LAURENT-DU-VAR et de LA GAUDE, ainsi que dans les locaux de la Métropole (Hall d'entrée de l'immeuble «Le Plaza» 455, Promenade des Anglais 06200 Nice),
- 1 information du public par voie de presse et sur les sites internet des communes de LA GAUDE, SAINT-LAURENT-DU-VAR et de la Métropole.

Le présent document rapporte les observations recueillies lors de cette concertation et en dresse le bilan.

1 .Les réunions publiques

1.1 Commune de LA GAUDE

La première réunion publique s'est tenue en début de période de concertation, le 4 novembre 2014 à la salle de La Boule Baronaise, sur le territoire de LA GAUDE, à proximité immédiate du projet.

Cette réunion a rassemblé environ 50 personnes, dont un faible pourcentage s'est exprimé (20 % environ).

Les questions ou observations formulées portaient principalement sur :

- les variantes étudiées par le maître d'ouvrage (passage au-dessus de la RM6202 bis, carrefour giratoire à niveau, ...),
- le positionnement du demi-échangeur (de manière générale un déplacement au nord du futur MIN est demandé),
- les nuisances engendrées par le projet sur le secteur de La Baronne (augmentation de trafic, bruit, insécurité),
- la nécessité d'aménager les voiries environnantes (chemin Marcellin Allo, chemin des Iscles, RM 2209) du fait de l'augmentation du trafic qui sera généré par le demi-échangeur et de l'absence de trottoir,
- le devenir du projet de liaison IBM – La Baronne,
- les perspectives de réalisation du demi-échangeur nord et d'un nouveau franchissement du Var.

Globalement le public est favorable au projet. Cependant, certaines personnes craignent l'impact et l'augmentation des nuisances sur le hameau de La Baronne et les voiries environnantes. En conséquence, un éloignement du projet par rapport au hameau, vers l'est ou vers le nord, ainsi que des aménagements de sécurité de la voirie existante sont souhaités par une minorité de l'assistance.

1.2 Commune de SAINT-LAURENT-DU VAR

La seconde réunion publique s'est tenue en fin de période de concertation, le 2 décembre 2014 à la salle Ferrière, sur le territoire de SAINT-LAURENT-DU VAR.

Une soixantaine de personnes étaient présentes, dont un faible pourcentage s'est exprimé (environ 15 %).

Les questions ou observations formulées portaient principalement sur :

- L'organisation de la concertation,
- Les effets cumulés sur l'environnement des différents projets menés actuellement sur le périmètre de l'OIN,
- La desserte du futur MIN à partir de la RM 6202 bis,
- L'augmentation du trafic dans le hameau de La Baronne,
- L'élargissement du chemin Marcellin Allo et la réalisation du projet de liaison IBM – La Baronne,
- Le positionnement du demi-échangeur (plus au nord) et la création du demi-échangeur nord, souhaitée sur la commune de SAINT-LAURENT-DU VAR,
- Le rappel du caractère privé du chemin des Iscles,
- Les projets d'urbanisation des communes de LA GAUDE et SAINT-LAURENT-DU-VAR,
- Les dates et délais de réalisation.

Le public qui s'est exprimé était favorable au projet, même si des interrogations ont été évoquées quant à la multiplicité des projets de l'OIN et à leurs conséquences.

2. Les registres de concertation

2.1 Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR

Le registre compte 6 mentions, dont 4 postérieures à la seconde réunion publique.

- une mention exprime une opposition au déplacement du MIN,
- une mention manifeste une adhésion inconditionnelle au projet,
- une mention concerne l'augmentation du trafic dans le hameau de La Baronne et sur le chemin Marcellin Allo et préconise la création d'une déviation Est du hameau,
- une mention relève l'impact sur les terres agricoles du projet de demi-échangeur nord sur la commune de Saint-Jeannet,
- une mention propose de réaliser un carrefour giratoire à niveau sur la RM 6202 bis au nord du futur MIN, relié à un nouveau pont sur le Var, cette solution étant censée être plus fonctionnelle et comporter moins de nuisances que le projet présenté,
- la dernière mention, très conséquente (4 feuillets rédigés, accompagnés de deux représentations graphiques), reprend la proposition de la mention précédente (création d'un carrefour giratoire à niveau et d'un nouveau pont sur le Var), en développant de manière très argumentée les différents avantages. Elle évoque également la question de la liaison entre le village de LA GAUDE et La Baronne, et pose un certain nombre de questions (prise en compte des mutations urbaines, renforcement des transports en commun, amélioration des réseaux divers, expropriations éventuelles, planning de réalisation en particulier).

2.2 Commune de LA GAUDE

Le registre compte 11 mentions, dont 3 postérieures à la seconde réunion publique.

- trois mentions portent sur l'organisation de la concertation, dont en particulier l'absence de véritable dossier d'enquête et de commissaire enquêteur (à noter qu'il ne s'agissait pas d'une enquête publique régie par le code de l'environnement, mais d'une concertation préalable à l'élaboration du projet, régie par le code de l'urbanisme),

- une mention s'exprime clairement en faveur du projet présenté,
- trois mentions s'expriment en faveur d'un échangeur complet, ou de la réalisation simultanée des deux demi-échangeurs,
- deux mentions manifestent une opposition au transfert du MIN à La Baronne, considéré comme non conforme à la DTA,
- une mention réclame l'achèvement du demi-échangeur RM6202 bis – A8,
- une mention demande l'interversion spatiale des deux demi-échangeurs,
- une mention exige la réalisation d'une étude des effets cumulés de l'ensemble des projets envisagés sur le périmètre de l'OIN.

2.3 Siègne de la Métropole

Le registre compte deux mentions, dont une postérieure à la seconde réunion publique.

- la première propose la réalisation d'un carrefour giratoire à niveau sur la RM 6202bis, l'élargissement du chemin Marcellin Allo et la création d'une déviation du hameau de La Baronne,
- la seconde exprime une opposition au projet, basée sur un refus du transfert du MIN, et pose quelques questions de détail.

2.4 Bilan des registres

Les avis sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

19 avis exprimés	
9 avis favorables	47,35 %
9 avis hors sujet	47,35 %
1 avis défavorable	5,3 %

Globalement, les mentions portées aux registres reprennent les positions exprimées lors des réunions publiques.

III. Réponses aux questions posées

Un certain nombre de réponses ont été apportées lors des réunions publiques. Ces réponses sont reprises ici, ainsi que celles qui peuvent être apportées aux questions posées dans les registres. La question du choix du secteur de La Baronne pour le transfert du MIN ne sera cependant pas évoquée ici, car il ne s'agissait pas de l'objet de la présente concertation. Une enquête publique portant spécifiquement sur cette question a par ailleurs déjà été menée en 2012-2013.

- Sur le déplacement du demi-échangeur au nord du futur MIN
Ce déplacement sera évoqué dans le dossier d'enquête publique. On peut cependant d'ores et déjà noter qu'en dehors des emprises du futur MIN se pose la question de l'impact sur les terres agricoles et des emprises du futur MIN.

- Sur la création d'un carrefour giratoire à niveau sur la RM6202 bis
 Cette proposition n'est pas conforme aux caractéristiques de voie rapide de la RM 6202 bis. La création d'un carrefour à niveau ferait perdre une grande partie des avantages procurés à ses usagers, qui bénéficient actuellement d'une infrastructure de liaison à haute performance entre les moyen et haut-pays et le littoral.
- Sur le rapprochement du giratoire de la RM 6202 bis
 Ce point sera examiné dans le cadre des études de projet et présenté dans le dossier d'enquête publique.
- Sur les aménagements de sécurité de la voirie existante (route de La Baronne, chemin des Iscles, chemin Marcellin Allo)
 Ces aménagements sont à l'étude mais tous ne peuvent être réalisés simultanément compte-tenu des contraintes budgétaires. La Métropole établira un programme de mise à niveau progressif de la voirie existante en rive droite du Var. Celui-ci tiendra compte de l'accidentologie actuelle et des perspectives d'évolution des trafics liées aux nouveaux projets. A noter que le chemin des Iscles est actuellement une voie privée sur laquelle la Métropole ne peut pour l'instant intervenir.
- Sur la liaison nouvelle entre le village de LA GAUDE et La Baronne (dite liaison IBM – La Baronne)
 Il s'agit d'un projet très coûteux (plus de 20 M€), dont la rentabilité ne serait pas immédiate, pour peu que des solutions d'aménagement du chemin Marcellin Allo, moins coûteuses, soient mises en œuvre. Ce projet ne sera donc pas abandonné mais sa réalisation différée.
- Sur l'interversion des demi-échangeurs
 Cette proposition n'est pas forcément pertinente du point de vue du service rendu aux usagers. Elle fera cependant l'objet de simulations de trafic qui seront analysées et pourront être présentées dans le dossier d'enquête publique. Elle ne répond par ailleurs pas à la problématique du futur MIN, qui nécessite un point d'accès rapproché à la RM6202 bis.
- Sur la création d'un point d'échange au droit de la ZI de Saint-Laurent-du-Var
 Compte-tenu des caractéristiques de voie rapide de la RM6202 bis, il n'est pas souhaitable de multiplier les points d'échange, le choix pourrait être d'en mettre un au niveau de La Baronne et un autre sur le secteur des Iscles si l'on souhaite conserver ces caractéristiques. Le transfert du MIN à La Baronne milite pour le choix fait en faveur du projet présenté.
- Sur la création d'un franchissement du Var
 Ce projet figure sur le panneau « stratégie de développement de la basse plaine du Var ». Il fera l'objet d'une concertation publique ultérieure.
- Sur la prise en compte des projets de mutations urbaines
 Ceux qui sont connus à l'heure actuelle seront pris en compte dans la planification des projets d'infrastructures de la Métropole. Le dossier d'enquête publique du demi-échangeur évoquera ces aspects. L'EPA pilote par ailleurs des études de maîtrise d'œuvre urbaine, notamment sur le quartier de La Baronne, dont les résultats seront pris en compte dans le dossier d'enquête publique du demi-échangeur.

- Sur le planning de l'opération
Le projet de demi-échangeur fera l'objet d'une enquête publique fin 2015 et les travaux seront réalisés entre 2016 et 2018.
- Sur les incidences du projet sur le PLU de LA GAUDE
Cette question sera évoquée dans le dossier d'enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement.
- Sur la maîtrise d'œuvre urbaine du quartier de La Baronne
La mission a été confiée au cabinet ARTELIA et est suivie par un comité de pilotage réunissant la Métropole et l'EPA. Les conclusions de cette mission seront communiquées au public dans le courant de l'année 2015.
- Sur les pouvoirs décisionnels des communes
La compétence voirie a été transférée à la Métropole. Pour autant les communes sont pleinement associées aux décisions qui sont prises.
- Sur la faible mobilisation du public lors des différentes réunions d'information
Cette question a été portée sur le registre de SAINT-LAURENT-DU-VAR. L'avis émis paraît exagéré dans la mesure où une cinquantaine de personnes étaient présentes à la première réunion publique et une soixantaine à la seconde.
- Sur les renforcements envisagés des transports en commun sur le secteur de La Baronne
Il n'est pas planifié à l'heure actuelle de renforcement de l'offre de transports en commun sur ce secteur. Cependant, ce renforcement devra être envisagé à court terme compte tenu du développement urbain qui est en cours et qui va s'accroître dans les années à venir.
- Sur l'amélioration des réseaux
Un renforcement de l'alimentation en eau potable est prévu à court terme. En ce qui concerne la fibre optique, celle-ci devrait être mise en œuvre par ORANGE après déplacement du MIN.
- Sur les expropriations
Le projet de demi-échangeur de La Baronne ne prévoit pas d'expropriation. En revanche, les aménagements de la voirie existante, en particulier les élargissements, pourront nécessiter d'y recourir, de même que la réalisation du demi-échangeur nord.
- Sur le coût du projet
Le projet de demi-échangeur est estimé à 10 M€ hors taxes, soit 12 M€ TTC.
- Sur l'avis de l'autorité environnementale
Celui-ci sera sollicité sur la base de l'étude d'impact du projet, qui reste à réaliser, et communiqué lors de l'enquête publique.
- Sur l'étude des effets cumulés
Conformément à l'article L.122-3 du code de l'environnement, l'étude d'impact du demi-échangeur comprendra « l'étude des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ».
- Sur la mise aux normes de la station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var
Cette question sort du cadre de la concertation.

IV. Conclusion

A part quelques oppositions au projet, davantage liées au transfert du MIN qu'à l'échangeur routier en lui-même, celui-ci est considéré comme nécessaire mais serait mieux accepté à un emplacement plus éloigné du hameau, notamment au nord de la zone du futur MIN.

La demande d'un échangeur complet ou de la réalisation rapide d'un demi-échangeur nord s'exprime à plusieurs reprises, de même que la réalisation d'un franchissement du Var, de la liaison ente le village de LA GAUDE et La Baronne, ou d'une déviation au niveau du hameau de La Baronne.

Le public est majoritairement favorable au projet soumis à la concertation publique, les avis sont plus réservés sur son positionnement. Le public s'est assez peu exprimé sur les registres de concertation, pourtant disposés en trois lieux d'exposition, cela a été compensé par une présence importante aux deux réunions publiques.

Les principales remarques formulées, tant sur les registres de concertation que lors des réunions publiques, ont porté sur les sujets suivants :

- les possibilités d'éloigner l'échangeur du hameau de La Baronne pour en réduire les nuisances,
- les mesures d'accompagnement sur la voirie existante (aménagement de trottoirs, élargissement du chemin Marcellin Allo, du chemin des Iscles et de la route de La Baronne entre autres),
- les perspectives de réalisation du demi-échangeur nord.

Toutes ces remarques seront prises en compte dans le cadre de la mise au point définitive du projet et seront intégrées au dossier d'enquête publique, dont l'opération fera l'objet.